

# COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL de la SEANCE Du CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2009

**PRESENTS** : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, CHAMBET Anthony, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude, PERINET-MARQUET Guy.

**ABSENTS excusés** : JACCAZ Jean-Paul, LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie. **ABSENT** : BARDET Olivier.

**Procurations** : JACCAZ Jean-Paul à JACCAZ Yann. LABROUSSE Jean à BESSY Pierre. PERNOD Stéphanie à DESCHAMPS Patrick.

### NOMINATION du SECRETAIRE de SEANCE :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales. **Monsieur Guy PERINET-MARQUET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**

### APPROBATION du PROCES VERBAL de la SEANCE du 09 mars 2009

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utiles, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 mars 2009, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du Conseil municipal du 09 mars 2009 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### PROPOSITION d'INSCRIPTION de QUATRE QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES NON PREVUES à l'ORDRE du JOUR et EXAMEN :

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter de débattre de quatre questions supplémentaires concernant l'approbation du marché de voirie, la convention de refinancement pour la neige de culture, l'approbation de l'avant-projet sommaire, du coût d'objectif concernant la maîtrise d'œuvre et les travaux d'adaptation du chalet MORAND en micro-garderies et un virement de crédit au budget annexe eau et assainissement 2009.

Le Conseil accepte à l'unanimité et examine aussitôt ces quatre questions.

#### 1/ Approbation du marché de voirie

Monsieur le Maire précise que la délégation de pouvoir que lui a consenti le Conseil municipal ne lui permet pas de prendre une décision pour attribuer ce marché en raison de son montant (supérieur à 206.000,00 €). Il demande par conséquent au Conseil de l'autoriser à signer le nouveau marché d'entretien de la voirie et précise que l'entreprise COLAS est la mieux disante. Le montant du marché est de 250.000,00 € HT à bons de commande sur 3 ans.

VOTE : Adopté à l'unanimité du conseil

#### 2/ Convention de refinancement pour la neige de culture

Dans le cadre du marché de travaux pour le développement du réseau de neige de culture, les communes de Praz-sur-Arly, Flumet et Notre-Dame-de-Bellecombe ayant souhaité rester maîtres d'ouvrage, une convention doit être passée entre la commune et le délégataire, Labellemontagne Val d'Arly, dans laquelle le délégataire s'engage à rembourser à la commune les dépenses engagées pour la neige de culture, déduction faite des éventuelles subventions.

VOTE : Adopté à l'unanimité du conseil

**3/ Approbation de l'avant-projet sommaire, du coût d'objectif concernant la maîtrise d'œuvre et les travaux d'adaptation du chalet en micro garderies**

Monsieur le Maire expose que le Cabinet OTTONE, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, a établi un coût d'objectif prévisionnel à 240.000,00 € HT avec un taux de rémunération arrêté à 12,5 %, soit un forfait de 30.000,00 € HT. Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver les montants ci-dessus et de l'autoriser à lancer les consultations pour la réalisation des travaux.

VOTE : Adoptée à l'unanimité du conseil

**4/ Virement de crédit : Budget annexe eau et assainissement 2009**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, suite à la décision de dégrèvements du rôle d'eau et d'assainissement 2008 du budget annexe Eau et Assainissement (Délibération du 09 mars 2009) pour un montant de 3984,15 € Hors Taxes, qu'il est nécessaire de modifier la section d'exploitation du Budget Primitif 2009, en procédant aux virements de crédits suivants : Régularisation des charges exceptionnelles.

VOTE : Adopté à l'unanimité du Conseil.

**EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES  
A L'ORDRE du JOUR de la SEANCE du 14 avril 2009**

**QUESTIONS SOUMISES A DECISIONS DU CONSEIL SUR PROPOSITIONS DE MONSIEUR  
LE MAIRE**

**1/ Autorisation de signer la convention de financement des travaux d'accès au supermarché**

Le début des travaux du rond-point est prévu pour la deuxième quinzaine d'août. Ceux-ci sont à la charge du supermarché, hormis l'éclairage et la bande de roulement.

La commune étant maître d'ouvrage, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer avec le supermarché la convention permettant de lancer la consultation pour les travaux et de les engager. Cette convention précisera les modalités de remboursement par le supermarché à la commune, avec versement d'un montant s'élevant à 30% du coût d'objectif avant la signature des marchés de travaux.

VOTE : Adoptée à l'unanimité du conseil

**2/ Projet de neige de culture : validation du dossier de consultation et autorisation de lancer la consultation**

Les études pour le programme d'installation de la neige de culture sont en voie d'achèvement. Il faut maintenant passer à la phase de réalisation.

Pour Praz, le montant des travaux s'élèvera à 2,5 millions d'euros, à charge par la Société Labellemontagne de rembourser la commune, déduction faite des subventions. La première tranche de travaux prévue cette année concerne tout le bas du domaine. La modification du projet initial (le pompage dans l'Arly se faisant finalement au-dessus de la station d'épuration, sur Praz) permettrait donc d'enneiger dès l'hiver prochain les Varins, le mur des Chars, et la Rosière sous réserve de l'accord des propriétaires concernés.

Un marché de maîtrise d'œuvre doit être lancé.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver le lancement de la consultation pour cette maîtrise d'œuvre, dans le cadre d'une procédure adaptée (MAPA).

VOTE : Adopté à l'unanimité du conseil

**3/ Projet de zone d'aménagement concerté du Front de Neige : validation de principe et lancement de la concertation**

Le front de neige est un secteur crucial pour le futur de Praz.

La commune y souhaite un aménagement global et cohérent, économe en foncier.

La création d'une Zone d'Aménagement Concertée semble la procédure la plus adaptée pour mener à bien cet aménagement. Elle devra concilier différents paramètres :

Mixage de logements touristiques et de logements permanents.

Amélioration de la desserte par la création d'une route rive gauche de l'Arly vers le pont de la Rosière.

Valorisation de la mobilité douce au travers entre autre de l'aménagement des berges de l'Arly.

Prise en compte d'aménagements liés à la pratique des sports d'hiver (parking, locaux divers, commerces, services).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le principe d'aménagement du front de neige selon le périmètre présenté au travers d'une ZAC, ainsi que les modalités de la concertation avec la population en amont du projet.

Monsieur le maire signale que les sommes désormais engagées figureront dans le budget de la future ZAC, afin d'être supportées par les futurs aménageurs.

VOTE : Adoptée à l'unanimité du conseil.

#### **4/ Dénomination d'une voie non ouverte à la circulation publique**

Les propriétaires de cette voie, située aux Thouvassières, proposent : allée des écureuils.

VOTE : Adoptée à l'unanimité du conseil

#### **5/ Subventions aux associations locales**

Monsieur l'adjoint aux Finances présente les propositions de subventions attribuées à trois associations dont la demande vient de parvenir en mairie:

ADMR : 1900 €

Comité des fêtes : 17000 €

OGEC (école privée) : 21000 €.

VOTE : Adoptées à l'unanimité du conseil

#### **6/ Création d'un peloton équestre de Gendarmerie et attribution d'une subvention de fonctionnement**

La gendarmerie projette d'organiser des patrouilles à cheval sur le secteur. Elle demande à chaque commune l'attribution d'une subvention pour financer l'alimentation des chevaux, à savoir 3000 euros au total, à répartir entre dix communes environ.

La commune de Praz adhère à ce projet, elle y voit notamment l'opportunité de faire respecter les restrictions de circulation sur les chemins ruraux de montagne, mais aussi d'avoir une présence régulière et rassurante pour des promeneurs qui ne connaissent pas toujours bien le terrain sur lequel ils évoluent.

Monsieur le maire demande au conseil municipal son accord de principe pour ce projet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité du conseil

#### **7/ Demande de subvention pour le projet micro-crèche (CAF)**

Madame l'adjointe aux affaires sociales présente les plans d'aménagement de la future micro-crèche. Les travaux sont estimés à 240000 euros HT. Une demande de subvention va être faite à la Caisse d'Allocations Familiales.

VOTE : Adoptée à l'unanimité du conseil.

#### **8/ Demande de subvention au titre de la redistribution des amendes de police**

Certains travaux visant à améliorer la sécurité peuvent faire l'objet de demandes de subventions au titre de la redistribution de la recette des amendes de police.

La commune va déposer deux dossiers de demande auprès du Conseil Général :

- travaux d'installation de panneaux d'avertissement lumineux sur la RD 1212 au niveau de l'école publique pour un montant total de 16 000 euros ht.

- création de trottoirs entre le rond-point des Rafforts et le supermarché pour un montant total de 65 000 euros ht.

Ces travaux sont subventionnables à hauteur de 30 %.

VOTE : Adoptée à l'unanimité du conseil.

#### **9/ Modification du tableau des emplois communaux :**

- Création d'un poste de Technicien territorial (urbaniste)

- Création d'un poste d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (réseau d'eau).

VOTE : Adoptée à l'unanimité du conseil.

#### **10/ Acquisition d'une œuvre d'art**

Il s'agit d'une céramique (250 €) rappelant les liens qui unissent Praz à l'histoire des classes de neige, tableau de Moss qui faisait partie de l'exposition « Les Singuliers à la Montagne » organisée par Praz-les-Arts cet hiver.

Vote : Adoptée à l'unanimité.

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des ADJOINTS  
au MAIRE : Néant.**

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des  
RAPPORTEURS des COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant.**

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des CONSEILLERS  
MUNICIPAUX : Néant.**

### **COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

1/ Elections européennes : le dimanche 7 juin.

2/ La révision du PPR est lancée.

Première étape : réunion d'échange sur les phénomènes et incidents liés au relief, aux intempéries ou autres causes, qui ont eu lieu sur la commune.

Il sera fait appel aux souvenirs des uns et des autres.

3/ Réparations sur le parvis de l'église.

Les travaux sont prévus en mai et juin.

4/ Permanences du CCAS.

Chaque premier samedi du mois en mairie. (de 10 h à 12 heures).

5/ Les sapins le long du cimetière poussent et créent de l'ombre au voisinage.

Voir le problème sur place et envisager si nécessaire une solution.

6/ Proposition d'effectuer sur la commune un recensement des arbres jugés dangereux et susceptibles de provoquer un accident, en particulier sur le domaine public.

7/ Prochaines réunions : Lundi 27 avril 2009 : réunion de quartier des Thouvassières à 20 heures.

Lundi 18 mai 2009 : séance du Conseil municipal à 20 heures.

8/ Des composteurs sont proposés par le SITOM (Tarif : 15 €) en bois ou en plastique, d'une contenance de 400 litres. Réservation à effectuer auprès du SITOM au 04.50.78.10.48. Le matériel sera remis lors d'une réunion de distribution à partir du mois de mai ; ces réunions permettront d'apporter des explications sur le compostage et donneront des conseils sur l'utilisation du matériel.

**COMPTE-RENDU des COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant.**

**Monsieur le Maire constatant l'ordre du jour épuisé, la séance publique est levée à 21 heures 50.**

**PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 22 avril 2009 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS  
PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 14 avril 2009.**

**SIGNE : PERINET-MARQUET Guy, Secrétaire de séance**



Vu pour être affiché le **28 AVR. 2009**  
Collectivités Territoriales.

conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des  
Le Maire, Yann JACCAZ

